



# LIGUE DE LORRAINE DE TIR à L'ARC

## Cahier des charges pour une labellisation d'un centre d'entraînement (CEL)



### Dispositif intégration du jeune archer au « Parcours de l'Excellence Sportif Régional » (PESR)

#### Objectif d'un CEL:

- Favoriser le nombre de tireurs à la pratique du FITA.
- Préparer le tireur à participer au championnat de France FITA individuel, TNJ, Semaine Jeunes.
- Préparer les clubs au championnat de France FITA par équipes de club minimes/cadets/juniors.
- Favoriser l'intégration du tireur dans *la filière sportive de haut niveau de la FFTA c'est-à-dire intégrer un des Pôles Espoirs ou France dont celui du CREPS de Lorraine.*

#### Cela veut dire pour le tireur :

- Optimiser sa place dans le Classement National FITA.
- Être compétitif lors des manifestations nationales (TNJ, Semaine Jeunes, Championnats de France).
- Elever le niveau de performance,

#### Pourquoi des centres d'entraînement ?

La ligue souhaite aider et reconnaître les structures (clubs, classes sportives, CD ...) mettant en place un service d'entraînement de qualité. Service indispensable si l'on veut donner les moyens à des jeunes d'accéder à la pratique de haut niveau.

#### Pourquoi une labellisation ?

Cela permet de définir un cadre de travail pour la structure « accueil ».

#### Critères de labellisation :

1. Pouvoir accueillir le tir en salle à 18 m et le tir à l'extérieur à 70 m dans de bonnes conditions.
2. Avoir au moins 4 cibles.
3. L'entraîneur doit être BE ou DE spécifique tir à l'arc ou possédant un livret de formation attestant sa formation spécifique, ou ayant un diplôme d'entraîneur\* 2.
4. L'entraîneur sera intégré en tant que membre de l'ETR et ce qui lui permettra d'accéder à la formation continue bimensuelle réservée au professionnel.
5. Ouvrir au moins deux créneaux par semaine, sur un minimum de 30 semaines / année.
6. Durée de 2 à 3 heures pour chaque entraînement.

7. Le collectif doit être composé d'au moins 6 tireurs catégories **jeunes dont 4 benjamins minimes**, avec un maximum de 12 tireurs.
8. La structure s'engage à ce que 6 tireurs de son collectif est fait au moins 3 FITA chacun durant la saison ( FITA, FITA CREPS, DR Jeunes, TNJ ou Semaine Jeunes).
9. L'entraîneur soit présent sur au moins trois compétitions précitées.
10. Un budget prévisionnel doit être joint lors de la demande de labellisation.
11. Un programme d'actions, horaires d'entraînements, suivis compétitions... doivent être joint au dossier .

#### Le tireur s'engage :

1. A suivre les entraînements avec assiduité.
2. A participer avec sa structure aux 3 compétitions déclarée.
3. A participer à titre individuel aux compétitions qualificatives aux championnats de France Salle et FITA.
4. Dans la mesure du possible à effectuer un entraînement libre supplémentaire par semaine.

#### Les engagements de la ligue :

1. La ligue s'engage à remettre un dossier de demande d'habilitation du centre d'entraînement de la structure ou du club qui en fait la demande.
2. La ligue s'engage sur un suivi et une coordination pédagogiques par le CTS.
3. La ligue s'engage à intégrer l'entraîneur du centre d'entraînement dans les réunions de formation de l'ETR .
4. La ligue s'engage à aider financièrement la structure après chaque bilan de fin de saison. Une subvention est attribuée pour aider les structures respectant le cahier des charges. Le montant étant défini au regard de l'application de ce cahier des charges.
5. Le montant maximal de la subvention est de 600 €, montant fixé par le bureau ligue chaque année.

*nota : entraîneur\* 2 : Un entraîneur 1 qui aurait un projet recevable de création de centre d'entraînement labellisé pourrait se voir intégrer l'ETR, s'il s'engage en formation entraîneur 2.*

Vous êtes intéressé ou vous êtes concerné, n'hésitez pas à vous rapprocher de la commission sportive ou du Conseiller Technique Sportif ( C.T.S).

Michel Gobert

Commission Sportive

03 87 23 09 19

lancelotiralarc@yahoo.fr

Jacques ROUSSEAU

CTS

06-10-85-55-22

cts.llta@lorraine-sport.com

Date : Décembre 2010